

Stratégie économique BFC 22-28

**Avec les entreprises et les territoires
réussir les transitions
et relever les défis de l'emploi**

Synthèse

Schéma Régional de Développement Economique,
d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)
de Bourgogne-Franche-Comté

2022-2028

Pourquoi un Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation ?

La région Bourgogne-Franche-Comté « est la collectivité responsable de la définition des orientations en matière de développement économique sur son territoire » (code général des collectivités territoriales). Cette responsabilité se traduit par l'élaboration d'un Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), document de programmation à valeur prescriptive, autrement dit une **stratégie économique régionale** pour la Bourgogne-Franche-Comté pour la période 2022-2028.

La « Stratégie économique BFC 22-28 » en résumé

Les finalités :

- Créer avec les entreprises des emplois de qualité, partout, pour tous
- Ancrer équitablement la valeur ajoutée sur le territoire : salaires, fiscalité, bénéfices
- Réussir les transitions : écologique, énergétique, numérique, sociales
- Renforcer l'attractivité économique, touristique, résidentielle

Les axes de travail :

- Relever les défis de l'industrie, de l'innovation et de l'export dans une nouvelle phase de la mondialisation
- Accompagner l'agriculture vers des modèles plus durables et plus équitables
- Soutenir avec les territoires l'économie de proximité et ses emplois, gage d'une meilleure attractivité résidentielle et de qualité de vie pour tous

Avec qui :

- Coopérer avec l'Etat et l'Europe qui ont des stratégies et des financements associés
- Approfondir le partenariat entre la Région et les intercommunalités
- Animer une gouvernance coopérative avec les entreprises, les partenaires sociaux et les acteurs socio-économiques

Avec quels moyens :

- Le plan France 2030, les plans européens, le FEDER et le FEADER
- Les moyens des collectivités compétentes : la Région et les intercommunalités
- Des aides publiques incitatives, avec de l'éco-socio-conditionnalité, qui font levier sur les financements privés



Une stratégie largement concertée

- Une réunion de lancement le 3 décembre 2021 (150 participants sur place et 200 en ligne)
- 621 contributions écrites déposées sur le site « Je participe » autour de 12 thématiques :



- 8 réunions territoriales avec l'ensemble des intercommunalités
- 12 réunions thématiques (international, création d'entreprise, décarbonation, etc.)
- 54 réunions individuelles avec les acteurs socio-économiques
- 67 entreprises visitées
- 7 Comités de pilotage associant le CESER, 1 Conférence régionale de l'Economie sociale et solidaire, 1 Conférence territoriale de l'action publique

Une stratégie articulée avec les autres enjeux

Le cœur de la stratégie économique régionale consiste à créer **des emplois de qualité, partout et pour tous** et des **revenus locaux (salaires, bénéfices, fiscalité)** dans un monde qui connaît des crises et des transformations rapides.

Une stratégie, des schémas : le cap est donné par la stratégie de mandat 2022-2028

Le SRDEII est relié avec bien d'autres schémas régionaux, **dont** :

- Le **SRADDET** (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) qui fixe les grandes orientations notamment en matière de foncier, de logistique, et pour une région à énergie positive, bas carbone et zéro déchet d'ici à 2050.
- Le **CPPDFOP** (contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle), qui regroupe tous les enjeux de formation, d'orientation et s'articule avec les politiques d'emploi de l'Etat.
- Le **SRESRI** (schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation), qui fixe la politique régionale pour la recherche, la valorisation et le transfert de technologie, c'est-à-dire l'amont de ce qui irrigue l'innovation dans les entreprises.

Une stratégie au service de l'humain et de l'emploi

En données d'emploi 2018 (INSEE) sur 1 071 676 emplois en Bourgogne-Franche-Comté, 695 142 sont apparentés au secteur marchand (65%) et 376 534 (35%) appartiennent au secteur non marchand, principalement des emplois publics, santé, enseignement, défense, etc.

Parmi les 695 142 emplois marchands, c'est-à-dire les emplois liés à des activités économiques :

- 490 974, soit 70%, relèvent de l'économie de proximité (marchés et consommation locale).
- 204 167, soit 30%, relèvent de l'industrie et des secteurs liés à des marchés mondialisés (leurs marchés ne sont pas locaux mais nationaux ou internationaux).

Le plan du document

I – Réussir toutes les transitions et l'attractivité de la Bourgogne-Franche-Comté & affirmer les principes de l'action publique

Réussir les transitions et replacer l'humain et les compétences au cœur de l'économie

Coordonner l'action publique au service de l'emploi et des transitions

Renforcer l'attractivité de la Bourgogne-Franche-Comté et de tous ses territoires

II – Relever les défis de l'industrie dans une nouvelle phase de la mondialisation

Accompagner les entreprises pour rendre notre industrie plus résiliente

Innovation, Internationalisation, énergie, numérique : actionner tous les leviers de compétitivité

Soutenir toutes nos filières et leurs compétences

III – Accompagner l'économie de proximité : nouvelle ambition régionale

Prendre en compte une grande diversité de secteurs et d'emplois

Accompagner l'entrepreneuriat et apporter des financements différenciés

Cultiver la singularité de l'économie sociale et solidaire

IV – Approfondir la coopération entre la Région et les intercommunalités au service de l'emploi et des territoires

La Région en proximité et en partenaire des intercommunalités

Répondre ensemble au défi de la sobriété foncière

Un nouveau Pacte régional pour l'économie de proximité

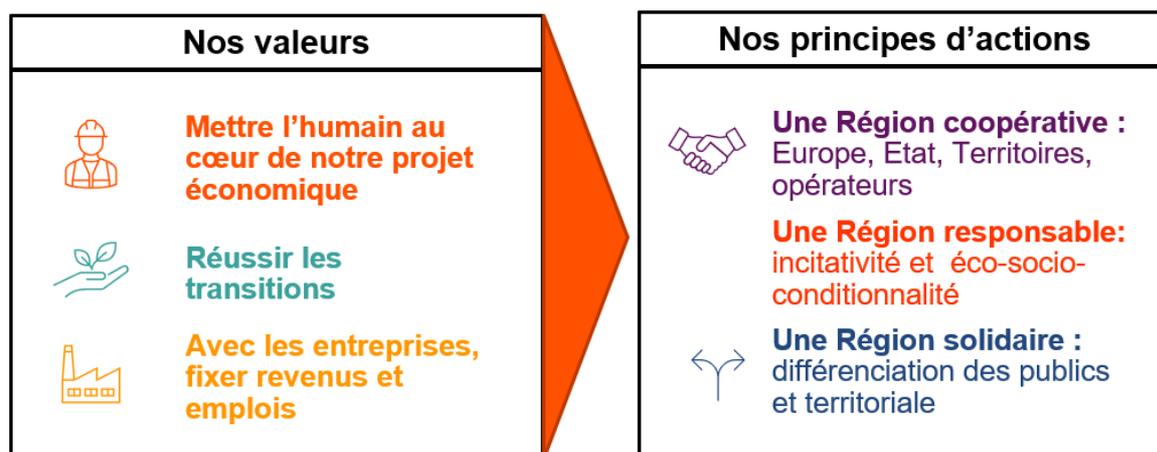
V – Piloter et évaluer ensemble l'action économique dans un monde complexe

Animer une gouvernance vivante et partenariale

Objectiver, informer, mesurer, évaluer

• I – Réussir toutes les transitions et l’attractivité de la Bourgogne-Franche-Comté & affirmer les principes de l’action publique

Dans un monde où les crises se succèdent (Covid, guerre, climat...) notre région doit relever tous les défis posés par les **transitions en cours** (écologique et énergétique, numérique, sociales). Notre région doit également s’affirmer et renforcer son **attractivité**. Assurant son rôle de coordination, la Région oriente les financements publics vers une économie qui accompagne les transitions et permet de créer plus d’emplois de qualité et d’ancre la valeur ajoutée.



1. Réussir les transitions et replacer l’humain et les compétences au cœur de l’économie

L’enjeu est d’accompagner la transformation de notre économie afin de l’adapter au monde de demain. Notre Région doit relever tous les défis posés par les transitions en cours.

a. Les défis écologiques et énergétiques autour de trois questions :

- Energie
- Eau, biodiversité, paysages
- Déchets et économie circulaire

La stratégie économique est alignée sur les objectifs du SRADDET visant à faire de la Bourgogne-Franche-Comté une région à énergie positive, bas carbone et zéro déchet d’ici à 2050. Pour y parvenir, la Région augmentera l’incitation à la baisse de la consommation énergétique des sites industriels et encouragera la production d’énergie bas carbone, notamment au travers de la filière hydrogène et des énergies renouvelables.

Elle inscrira ses actions dans l’économie des ressources, l’économie circulaire et le respect de la biodiversité.

Poursuivre le partenariat d’excellence construit avec l’ADEME et renforcer les parcours d’accompagnement à la transition des entreprises sont des axes d’action majeurs.

b. Les enjeux de la révolution numérique

La transformation numérique est profonde et se déroule à une vitesse inégalée, bousculant nos comportements individuels comme nos façons de faire société. Elle transforme les modes de production, d'organisation, de consommation et d'interactions. Elle fait de l'essor du numérique un levier pour l'économie régionale. **Ainsi la transition numérique est un vecteur de compétitivité des entreprises et une nécessité stratégique.** La stratégie économique partage les objectifs de la SCORAN d'un numérique inclusif, performant, appuyé sur la maîtrise de la donnée mais aussi respectueux de l'environnement. Elle s'appuie notamment sur l'Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence artificielle (ARNia), qui est la structure porteuse du CSIRT régional (centre de réponse aux incidents cyber au profit des entités implantées sur le territoire régional).

c. Les défis de l'emploi : sauvegarder les compétences et créer les métiers de demain

La stratégie économique pose les bases d'une articulation avec le futur CPRDFOP par un accompagnement différencié au plus près des territoires sur l'enjeu déterminant des compétences et des tensions sur le marché de l'emploi. Elle est résolument tournée vers la qualité des emplois créés et l'égalité des chances pour tous. Elle cherchera à alimenter l'effet d'entraînement de l'économie des marchés mondiaux sur l'économie de proximité.

- Anticiper les besoins en compétences au plus près des territoires et des entreprises
- Promouvoir la formation pour tous et sécuriser les parcours professionnels
- Renforcer le continuum orientation-formation-emploi avec les filières
- Promouvoir la RSE pour tous
- Veiller à la qualité et à la diversité de l'emploi féminin
- Se nourrir de la créativité de l'économie sociale et solidaire



La stratégie régionale de formation et d'orientation professionnelle comprend :

- Le service public de l'orientation tout au long de la vie
- La politique régionale en direction des actifs en emploi
- La politique régionale de formation des demandeurs d'emploi
- La Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC)

d. Les nouvelles attentes sociétales : la responsabilité sociétale des entreprises comme approche globale

- Transition démographique
- Egalité professionnelle
- Nouveaux rapports au travail

En parallèle de ces évolutions environnementales et technologiques, le rapport humain à l'entreprise et au travail vit des changements substantiels : télétravail, égalité des chances et professionnelle et justice sociale. La Région s'appuiera notamment sur la démarche de RSE pour inciter les entreprises du territoire à prendre en compte ces changements.

2. Coordonner l'action publique au service de l'emploi et des transitions

Soucieuse de l'emploi efficient des fonds publics, la Région privilégie l'articulation des financements publics avec l'Union Européenne et l'Etat. Investie de son rôle de coordinateur, elle priorise la différenciation de son action en fonction des publics et des territoires.



a. Une Région coopérative avec l'Europe et l'Etat : cohérence des stratégies et des financements

L'Europe et l'Etat réinvestissent dans des politiques industrielles ambitieuses (en plus de leur rôle traditionnel normatif et régalien). La Région s'inscrit dans ces politiques de réindustrialisation et d'innovation.

Le rôle de coordination de la Région :



b. Une Région responsable : incitativité et éco-socio-conditionnalité des aides

Résolument tournée vers les transitions, la Région décide d'éco-socio-conditionnaliser progressivement ses aides financières. Le soutien public servira en priorité les projets vertueux et engagés. Il sera consacré plus que jamais à soulager la prise de risque du porteur de projet.

Incitativité : des aides publiques utiles sans effet d'aubaine

Les aides publiques aux entreprises ne sont pas un « droit » mais un outil au service des politiques publiques. Elles doivent déclencher la prise de risque et faire levier sur les financements privés.

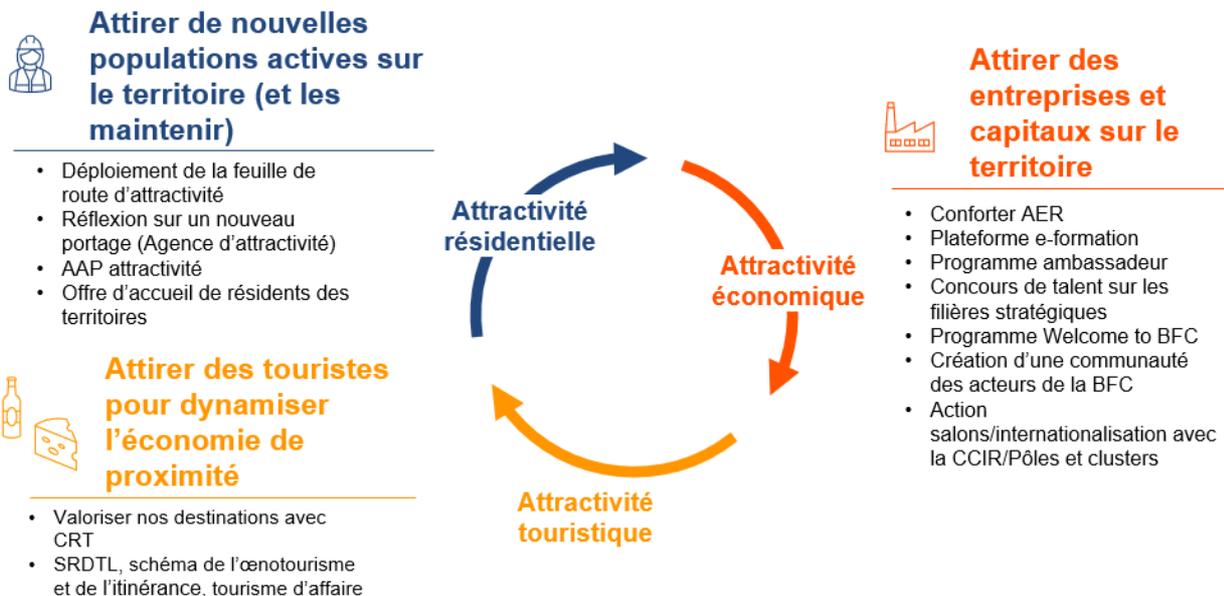
c. Une Région solidaire : différencier les accompagnements

La Région priorise le soutien aux plus fragiles. Il s'agira d'adapter l'action économique à la spécificité des territoires afin de garantir l'équilibre territorial et le juste accès aux services de proximité et à l'emploi pour tous par :

- La différenciation des publics
- La différenciation territoriale

3. Renforcer l'attractivité de la Bourgogne-Franche-Comté et de tous ses territoires

L'ensemble des attractivités, touristique, économique et résidentielle doit être pris en compte pour le développement économique. Ces trois attractivités se complètent et s'auto-alimentent.



La région Bourgogne-Franche-Comté est attractive pour les touristes et présente d'excellents résultats en termes d'attractivité des entreprises et des capitaux. Cependant, la région connaît une déprise démographique. Le soutien à l'économie, à la qualité de vie sur les territoires et à l'attractivité résidentielle se renforcent mutuellement.

L'attractivité économique de la Bourgogne-Franche-Comté

Créée le 1^{er} octobre 2017, l'Agence Economique Régionale Bourgogne-Franche-Comté contribue au développement de l'économie régionale. Elle accompagne les entreprises et les territoires.

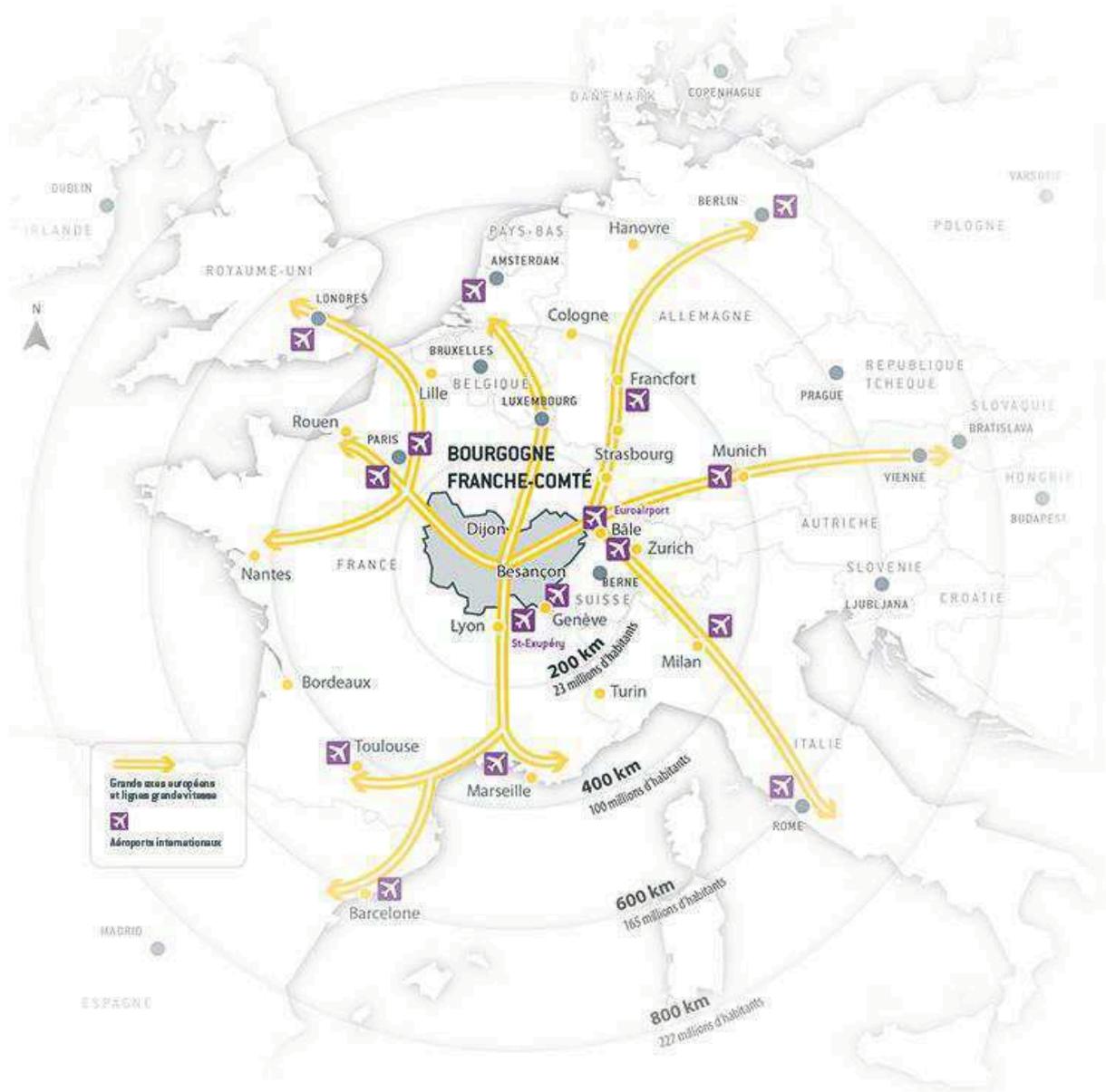


Ses objectifs stratégiques sont :

- Accompagner le maintien et le développement de l'activité économique et de l'emploi sur le territoire
- Soutenir la politique de développement économique et sa mise en œuvre dans les territoires en fonction des besoins
- Développer l'innovation et l'éco-innovation
- **Promouvoir l'attractivité économique de la Bourgogne-Franche-Comté**

Les mobilités et infrastructures de transport : des infrastructures performantes sont nécessaires

La Région sera vigilante à l'entretien, au déploiement et à la complémentarité de ses infrastructures afin de préserver son accessibilité et la rationalisation de ses flux infra territoriaux.



• II – Relever les défis de l'industrie dans une nouvelle phase de la mondialisation

La Bourgogne-Franche-Comté a mieux résisté que toutes les autres régions à l'érosion de l'**emploi industriel**. C'est une force et une chance pour l'avenir malgré les mutations à l'œuvre dans certains secteurs, dont l'automobile. Dans un contexte où la **souveraineté** devient un objectif et où les fragilités des approvisionnements sont apparues, notre industrie a des opportunités de développement. Cette nouvelle étape de la mondialisation est également marquée par les transitions écologique, énergétique, numérique et sociales. Il faut relever tous ces défis.



1. Accompagner les entreprises pour rendre notre industrie plus résiliente et souveraine

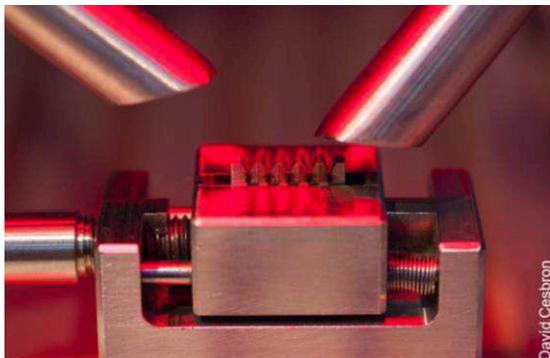
Les **aides publiques** doivent inciter les entreprises à prendre des risques, à innover, à accomplir les transitions et à exporter. En complément des aides directes, toute la politique d'ingénierie financière est construite dans une approche globale des problématiques de financement de l'entreprise et qui vise à maximiser l'effet de levier sur les financements privés.

Les principes pour les aides régionales :

- Le financement par l'Europe et l'Etat est privilégié.
- Les aides publiques régionales sont réservées aux PME.
- Les ETI peuvent bénéficier d'aides à l'innovation et à la transformation environnementale.
- Les groupes n'ont pas vocation à bénéficier d'aides régionales, hormis deux exceptions : les aides à l'implantation ou à la relocalisation de nouvelles unités sur le territoire régional et les aides à la diversification d'unités liées à l'industrie automobile.
- Toutes les aides doivent être incitatives.
- L'éco-socio-conditionnalité sera appliquée et potentiellement renforcée.
- La différenciation territoriale sera prise en compte.

a. Soutenir les PME dans les phases clés de leur développement

La Région dispose d'un système complet d'aides. Elles sont régulièrement adaptées aux enjeux du moment et articulées avec les financements européens et nationaux mis en œuvre par l'Etat et ses opérateurs (Bpifrance, ADEME, Business France, Banque des territoires).



L'accompagnement des entreprises en difficulté est une compétence de l'Etat et des tribunaux de commerce. La Bourgogne-Franche-Comté est leur partenaire notamment par la prévention et les aides à la reprise.

En matière **d'immobilier**, la Région privilégie le tiers-portage par les SEM et Batifranc qui permettent aux entreprises de dégager des ressources pour leurs missions opérationnelles. Les aides directes, de la compétence des intercommunalités, sont réservées à certains secteurs économiques.

Face au changement imposé par l'objectif du Zéro Artificialisation Nette (**ZAN**) à horizon 2050, la Région fait le choix d'appuyer les intercommunalités sur leur compétence « **foncier économique** » pour garantir l'optimisation des conditions d'accueil des entreprises, notamment pour l'industrie.

b. Une ingénierie financière qui fait levier sur les financements privés

Dans un environnement financier évolutif (aides Covid, PGE, retour de l'inflation), la Région dispose de fonds qui permettent un fort effet de levier sur les financements privés et la consolidation de l'ensemble des ressources financières des entreprises.

Ces fonds qui représentent 256,6 M€ en 2022 sont constitués de :

- Fonds de capital risque (Création 5, Défis 3, CIBFC, etc.) : 46,7 M€
- Fonds de prêts d'honneur (Initiative, Réseau Entreprendre): 11.7 M€
- Fonds de garantie (Bpifrance, France Active, BFC Garantie) : 29 M€
- Fonds d'innovation (Bpifrance) : 41.5 M€
- Fonds d'avances remboursables (ARDEA) : 83 M€
- Fonds d'avances remboursables consolidation de trésorerie (FARCT) : 14.2 M€
- Participations au capital des SEM et de Batifranc : 30.5 M€

Les outils du Fonds Européen d'Investissement (FEI) seront abondés par le FEDER à hauteur de 50 M€ pour créer de nouveaux outils de capital-risque et de garantie.

c. « Garder la main localement »

Pour **ancrer la valeur ajoutée** et les **emplois** sur le territoire, et contribuer à l'objectif de l'Etat de **souveraineté des approvisionnements**, plusieurs leviers d'actions sont possibles qui commencent tous par une analyse des chaînes de valeur, afin de fixer en Bourgogne-Franche-Comté les éléments les plus rémunérateurs et stratégiques. Dans cet objectif de « **garder la main localement** » la politique de capital-investissement de la Région sera renforcée et une approche souveraine sera développée pour conserver valeur ajoutée, emplois et centres de décision sur le territoire.

“Garder la main” pour nos PME et ETI régionales

Pour donner suite au rapport du CESER sur le financement et la gouvernance des entreprises, la Région développe une approche souveraine de l'investissement en capital des entreprises pour favoriser la détention du capital par des porteurs d'intérêts de Bourgogne-Franche-Comté. En complément de l'existant des nouveaux outils seront développés, à commencer pour les filières agro-alimentaires.

2. Innovation, internationalisation, énergie, numérique : actionner tous les leviers de compétitivité

La compétitivité des entreprises s'appuie sur des leviers bien identifiés, dont l'innovation, le numérique et la performance industrielle, l'international, l'intelligence économique. La transition écologique et énergétique et l'approche globale de la « responsabilité sociale des entreprises » complètent ces approches. Pour être efficaces, ces leviers de compétitivité doivent être adaptés aux spécificités de chaque filière.

a. La Bourgogne-Franche-Comté terre d'innovation

L'innovation est un levier déterminant de compétitivité favorisant la création de valeur sur un territoire **en apportant un avantage comparatif hors coût**. Le plan d'action innovation mis en place en 2018 sera renouvelé après l'adoption du nouveau schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI).

Les orientations stratégiques consistent à :

- Faire émerger des projets à haute valeur ajoutée dans le cadre des domaines de spécialisation définis au sein de la RIS3
- Renforcer la collaboration entreprises-recherche
- Faire de l'innovation un levier pour accompagner les transitions écologiques et énergétiques
- Renforcer l'attractivité du territoire pour attirer les talents et les projets d'innovation
- Dédier une politique plus identifiée et des moyens nouveaux à l'accompagnement des start-ups

Le financement de l'innovation

Il existe de nombreuses sources de financement des projets d'innovation, mais globalement les guichets ont été unifiés pour faciliter les projets des entreprises : Bpifrance opère pour le compte de l'Etat et de la Région l'essentiel des financements, le FEDER réalise des appels à projets, et les Pôles de compétitivité sont là pour faciliter l'ingénierie de projet. Derrière ce quasi-guichet unique, les acteurs publics déploient une ingénierie de financement complexe pour faciliter le parcours des entreprises et faciliter l'innovation :

- **L'Union européenne** en lien avec les **Etats membres**. Ce sont notamment les « projets importants d'intérêt européen commun » (**PIEEC**) mais également les projets **Horizon**.
- L'UE finance via le Fonds européen de développement régional (**FEDER**)
- Le **FEADER** finance des projets opérationnels coopératifs et innovants
- L'Etat via le « **PIA** » (Programme Investissement d'Avenir) dispose de financements abondants labellisés « **France 2030** »
- Après le « **FUI** » (fonds unique interministériel) va désormais succéder le « **i-démo** ».
- La Région abonde un **Fonds régional d'innovation (FRI)**, opéré par Bpifrance
- La Région soutient activement les acteurs du **transfert de technologie**
- La Région soutient les **pôles de compétitivité** et les clusters.

b. Le numérique au cœur de toutes les (r)évolutions

La digitalisation est un levier puissant et incontournable pour rester compétitif. Les objectifs sont :

- Accompagner le maximum d'entreprises de la TPE à la PME industrielle à l'intégration du numérique
- Leur apporter conseil et appui en matière de cybersécurité
- Accompagner le développement et l'intégration des compétences numériques dans les entreprises

- Consolider la filière numérique et favoriser l'émergence d'entreprises innovantes sur des marchés porteurs en consolidant les parcours d'accompagnement dédiés
- Identifier et soutenir les niches de spécialisations numériques de la région, sur la base des compétences régionales et des besoins exprimés par les filières stratégiques (intelligence artificielle notamment)
- Promouvoir le développement d'un numérique responsable, inclusif et éthique

c. La transition écologique et énergétique de la contrainte à l'opportunité

La décarbonation vise une baisse de la consommation de matières premières et d'énergie par un développement de l'écoconception, du recyclage, de l'économie de la fonctionnalité (vente d'un service et non d'un bien), de l'efficacité énergétique, de la récupération de chaleur fatale. Les enjeux « eau, biodiversité et paysages » sont également pris en compte notamment par l'approche RSE et les politiques foncières. Les moyens de la décarbonation seront substantiellement renforcés dans toutes les étapes du continuum d'accompagnement :



d. Amplifier l'internationalisation des PME

La Bourgogne-Franche-Comté est la troisième région exportatrice par le taux de couverture des importations par les exportations : 108% (moyenne française 85%). La Région exporte pour 20,7Mds€ en 2021, majoritairement en Europe. L'objectif est d'augmenter l'effectif des 1600 exportateurs réguliers et des « primo-exportateurs ».

Le plan régional d'internationalisation des entreprises repose sur un accompagnement collectif (prospection et recherche de synergies collectives) et individuel (aides au conseil, recours au VIE, prospection). Il sera renouvelé après l'adoption du SRDEII.



3. Soutenir toutes nos filières et leurs compétences

Les filières jouent un rôle essentiel dans la structuration des activités économiques : elles contribuent à consolider le tissu industriel, à défendre les intérêts des entreprises aux niveaux national et international, à conforter les entreprises sur les marchés, ou à attirer des talents pour assurer le haut niveau de performance attendu. Elles permettent aux entreprises d'agir collectivement pour anticiper et de mutualiser les coûts.

Les organismes porteurs de filières en Bourgogne-Franche-Comté en 2022 sont 14 clusters et 5 pôles de compétitivité :

- Pôle Véhicule du futur (Mobilité durable)
- Pôle Vitagora (Alimentation durable)
- Pôle Nuclear Valley (Nucléaire civil)
- Pôle Polyméris (Plastiques, caoutchoucs et composites)
- Pôle des Microtechniques (Micro-technologies de pointe pour différents marchés)

Le défi de l'intelligence économique

L'intelligence économique est une démarche qui vise à collecter, analyser, valoriser, diffuser et protéger l'information économique stratégique. Elle articule ainsi un ensemble d'actions permettant à une organisation de détecter les **opportunités** et les **menaces** pour éclairer la prise de décision.

La Charte partenariale adoptée en février 2021 permet de conforter la coopération et de l'étendre au champ de la sécurité économique. Les acteurs se réunissent pour le pilotage stratégique dans le CRIET (comité régional intelligence économique et territoriale). Un réseau d'experts de la veille a été créé en 2018 : échanges des bonnes pratiques, mutualisation des outils de la connaissance sur le champ de l'économie, l'emploi et la formation au moyen de la plateforme DECIDATA.

Cette politique « offensive » (connaître, anticiper) a également un volet « défensif » qui va être développé par une coopération plus étroite avec l'Etat, notamment dans le cadre de la cellule de veille et d'alerte sur les entreprises stratégiques.

a. Arrimer nos filières stratégiques aux enjeux nationaux et mondiaux

L'Europe et l'Etat déploient à nouveau des politiques industrielles ambitieuses et financées. **Les filières régionales sont bien alignées aux priorités nationales et européennes** (énergie, transports durables, alimentation durable, santé). La Région mobilisera autant que possible les fonds européens et nationaux pour les filières innovantes et exportatrices afin de maximiser les fonds publics disponibles.

La stratégie régionale de l'innovation pour une spécialisation intelligente (RIS3) 2021-2027

L'adoption d'une stratégie régionale de l'innovation pour une spécialisation intelligente 2021-2027 (RIS3) est un cadre défini par l'Europe. La RIS3 identifie les domaines d'excellence régionaux.

Les 6 domaines d'excellence régionaux identifiés sont pour la Bourgogne-Franche-Comté :

1. **Chaines de valeurs au service d'une alimentation durable**
2. **Santé et soins individualisés intégrés**
3. **Hydrogène, chaîne de valeurs et usages**
4. **Mobilité durable, intelligente et connectée : véhicules, infrastructures**
5. **Matériaux et procédés avancés**
6. **Microtechniques et systèmes intelligents**

La mise en œuvre de la RIS 3 repose, en transversal sur trois formes de transitions : **industrielle, numérique et énergétique.**

Des filières agricoles et agroalimentaires plus durables et plus équitables

L'agriculture et l'agroalimentaire répondent à la fois à des enjeux locaux (circuits courts, etc.) et à des enjeux mondiaux : **l'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté est fortement exportatrice de produits directs ou transformés**. Les filières viandes-salaisons, produits laitiers, et viti-vinicoles sont à l'origine de produits de qualité (SIQO) à forte notoriété valorisant les matières premières régionales agricoles. Cependant une partie de la valeur ajoutée des productions régionales échappe au territoire. La **solidarité amont-aval**, la **RSE**, la **conservation de la valeur ajoutée** sur le territoire et la **juste rémunération des agriculteurs** sont les axes économiques indispensables pour soutenir la transition agricole promue par le plan de mandat régional. En articulation avec le soutien aux filières, l'expérimentation et l'innovation sont au cœur de la politique régionale agricole. La politique régionale sera adossée au Plan stratégique national (PSN) 2022-2027 qui permettra de coordonner les financements publics nationaux et de mobiliser du FEADER en contrepartie.

Mobilités : des marchés d'avenir

Le secteur des transports (automobile, ferroviaire, aéronautique) fait face à d'importants défis pour développer des mobilités durables et intelligentes soutenues par des méthodes et services innovants. La **feuille de route automobile** votée en janvier 2022 définit pour les années 2022-2024 des actions coordonnées avec le plan de soutien de l'Etat qui visent à la fois à répondre aux problèmes conjoncturels post-covid déjà identifiés et à accompagner la filière dans sa transformation profonde.

De l'énergie à revendre

La filière de l'énergie est organisée autour du nucléaire, des turbines à gaz, de l'hydrogène, des énergies renouvelables et du bois-énergie. Avec un temps d'avance, la région Bourgogne-Franche-Comté a cru dans la technologie hydrogène qui concilie réindustrialisation et transition énergétique en développant la technologie de la pile à combustible, favorisant l'implantation d'activités de recherche privée et d'industriels sur son territoire.

Santé : l'innovation au cœur

L'enjeu de la santé représente dans les faits une grande diversité de filières : dispositifs médicaux, biothérapies, santé numérique, etc. Malgré un contexte d'exigences réglementaires sans cesse croissantes qui rendent complexe l'accès au marché, la Bourgogne-Franche-Comté dispose d'un écosystème de recherche, d'entreprises et de formations qui lui donnent les atouts pour créer et conforter des filières économiques à forte valeur ajoutée.

b. Renforcer nos spécificités régionales

Certaines autres filières ont un poids important en termes d'emplois ou d'opportunités d'emplois et sont soutenues par la Région, même si elles ne font pas partie des priorités de l'Etat et de l'Europe. C'est le cas *entre autres* de la filière **luxe** et savoir-faire d'exception (15 000 emplois), **forêt-bois** (19 200 salariés), **lunetterie**, etc. Elles représentent des possibilités de reconversion ou bien constituent un maillon important dans une chaîne de valeur, qui justifient que l'action de la Région soit engagée à condition que ces filières soient représentées par des structures fédératrices.

c. Pousser l'émergence de nouvelles filières

L'action de la Région vise à favoriser l'émergence de nouvelles filières. **A l'instar de ce qui a été fait pour faire émerger la filière hydrogène**, la Région entend renforcer sa capacité à détecter, accompagner et faire émerger de nouvelles filières **industrielles et exportatrices** issues de l'innovation et des savoir-faire, pour la création de valeur et d'emplois sur le territoire régional : métallurgie des poudres, biomédicaments, ferments alimentaires, fabrication de vélos, rétrofitage, refabrique...

• III – Accompagner l'économie de proximité : une nouvelle ambition

L'économie de proximité, essentielle à la qualité de vie sur les territoires, répond aux besoins locaux et concentre de très nombreux emplois (490 974 emplois). Elle connaît des évolutions majeures et de nombreuses transitions sont à l'œuvre qui impactent ses différentes composantes : transition démographique, e-commerce et digitalisation des activités libérales, demande grandissante de circuits courts, etc.

L'accompagnement de l'économie de proximité pose deux défis à relever au plus près des territoires :

- Redynamiser et rendre l'économie de proximité résiliente car elle représente 70% des emplois marchands et que la qualité de l'économie de proximité est un facteur d'attractivité résidentielle primordial.
- Créer dans ce flux de transitions des emplois de qualité et fixer les revenus sur le territoire.

 Une grande diversité des secteurs et d'emploi	 Accompagner l'entrepreneuriat et apporter des financements différenciés	 Cultiver la singularité de l'économie sociale et solidaire
<ul style="list-style-type: none"> • Adapter l'action économique à la diversité des secteurs de l'économie de proximité • Favoriser un pilotage et une appropriation locale pour s'adapter aux enjeux des territoires • Déployer des outils transversaux (numérique, TEE, commande publique, foncier, formation professionnelle) 	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer un accompagnement lisible de la création / reprise d'entreprises coordonné avec les intercommunalités • Renforcer la politique de soutien au développement des TPE • Accentuer les complémentarités entre outils financiers • Favoriser la prise en compte des spécificités territoriales • Proposer des aides et de l'ingénierie différenciée par secteur 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir l'investissement des entreprises de l'ESS • Renouveler les aides à l'emploi dans l'ESS • Soutenir l'entrepreneuriat engagé • Renforcer le Générateur BFC au service des territoires • Promouvoir les SCIC (société coopérative d'intérêt collectif)

1. Prendre en compte une grande diversité de secteurs et d'emplois

De l'artisanat au tourisme : adapter l'action publique à la diversité d'acteurs. L'économie de proximité est composée de plusieurs secteurs (artisanat, commerce, social et santé, culture et vie associative, tourisme, alimentation locale, gestion des déchets) sur lesquels la Région agit grâce à un grand nombre de politiques qui relèvent de compétences variées (formation, commande publique...). Mais la Région n'intervient pas seule car l'Etat avec ses politiques territoriales est également aux côtés des intercommunalités. L'enjeu aujourd'hui est autant d'enrichir les politiques publiques existantes par des actions complémentaires que l'appropriation par les territoires.

Les leviers de développement de l'économie de proximité. Pour permettre une économie de proximité dynamique partout sur le territoire, le SRDEII propose de mobiliser l'ensemble des outils du développement économique existants tels que :

- L'aménagement et le foncier dont les SEM : politique à la main du bloc communal mais appuyée dans certains cas par la Région et la Banque des Territoires.
- La commande publique et la gestion déléguée, en privilégiant les achats locaux, permet de soutenir l'économie de proximité.
- La formation professionnelle et l'accompagnement des parcours en identifiant et répondant au mieux aux besoins en compétences à leur évolution des entreprises locales, notamment par la GPECT.
- L'accompagnement à la transition numérique (actions collectives et aides individuelles).
- L'accompagnement à la transition écologique et énergétique pour leur décarbonation, mais également dans leurs démarches de RSE ou encore d'économie circulaire.

2. Accompagner l'entrepreneuriat et apporter des financements différenciés

Les politiques publiques de financement des entreprises de l'économie de proximité comprennent des dispositifs régionaux et les **aides au foncier et à l'immobilier portées par le bloc communal**.

Pour ce nouveau SRDEII, il est prévu :

- **Le maintien du service public régional de l'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise lisible et coordonné avec l'animation territoriale des intercommunalités** : poursuite des actions de sensibilisation et d'une couverture sur l'ensemble des territoires d'un service d'accompagnement des créateurs-repreneurs mis en place avec le service d'intérêt économique général (SIEG). Outre un égal accès à l'offre proposée, ce service public a pour objectif d'assurer la lisibilité et une meilleure coordination des acteurs dans leur complémentarité.
- **Une offre en matière d'ingénierie financière et d'aides sectorielles complètes** : les collectivités appuient le développement des entreprises de l'économie de proximité par des aides génériques et par des aides spécifiques à certains secteurs.

Ces aides régionales complètent la réponse de premier niveau constituée par les aides à l'immobilier et au foncier qui sont de la compétence des intercommunalités. La Région a innové pendant la crise et compte renouveler ce partenariat avec les intercommunalités afin d'apporter des appuis au plus près des enjeux de chaque territoire.

3. Cultiver la singularité de l'économie sociale et solidaire



L'économie sociale et solidaire est un « mode d'entreprendre et de développement économique » présent dans tous les secteurs d'activité et dans tous les territoires. Par l'innovation sociale qu'elle apporte, elle contribue à répondre aux besoins sociaux, à la vitalité des territoires et à rapprocher les enjeux citoyens et les problématiques économiques. Du commerce équitable à l'épargne solidaire, en passant la gestion des déchets, la lutte contre l'exclusion, la santé ou l'égalité des chances, l'ESS apporte une réponse à de nombreux enjeux de société et de territoires.

Des outils financiers dédiés :

- L'abondement d'outils financiers dédiés à l'ESS et le financement de l'ingénierie en faveur de la création d'entreprises de l'ESS confortant leur modèle économique.
- Des aides à l'investissement.
- Une politique volontariste en matière d'aides à l'emploi de l'ESS : insertion professionnelle et aide à domicile.

L'accompagnement d'un modèle qui s'adapte et expérimente les métiers de demain : accompagner l'entrepreneuriat engagé et ses spécificités. La Région continuera de soutenir des outils financiers dédiés ou des mises en réseau d'acteurs.

Un acteur de la vitalisation des territoires : face aux enjeux actuels, les collectivités locales peuvent voir en l'ESS l'occasion de se saisir d'une opportunité de construire avec ses habitants des solutions répondant aux problématiques et aux besoins locaux :

- Le renforcement du générateur BFC comme outil de développement d'activités qui vise l'émergence de projets de l'économie sociale et solidaire (ESS) permettant l'identification des potentiels de développement.
- La promotion et le soutien aux SCIC (Sociétés coopératives d'intérêt collectif) comme outil territorial de développement d'activité économique d'intérêt général.

Renouveler un Pacte régional pour l'économie de proximité et une « boîte à outils » pour les territoires

Le Pacte régional des territoires a permis de renforcer et de diversifier les moyens mis à disposition des intercommunalités, véritables maîtres d'ouvrages de l'économie de proximité. Les intercommunalités disposent ainsi, en plus de leur compétence sur l'immobilier et le foncier, d'un outil majeur pour financer les entreprises de leurs territoires. La faculté de pouvoir opérer des aides à l'investissement ne doit être comprise que comme un outil complémentaire.

a. Renouveler le Pacte régional pour l'économie de proximité

L'impact de la crise économique provoquée par la pandémie sur les entreprises de l'économie de proximité et la volonté des territoires d'intervenir sur des aides directes aux très petites entreprises (TPE) a fait face à un manque de moyens. La Région a proposé de déléguer, avec des contreparties, sa compétence sur les aides directes hors immobilier et des moyens associés. 109 intercommunalités ont contractualisé avec la Région. Ce Pacte sera renouvelé selon des modalités qui seront concertées à l'automne 2022 avec le souci de rendre plus lisible l'offre d'outils régionaux ou nationaux dont les intercommunalités peuvent se saisir pour développer leurs projets.

b. Clarifier les outils dont les intercommunalités peuvent s'emparer pour mettre en œuvre leurs projets économiques

Afin d'appuyer les intercommunalités dans la mise en œuvre de leur projet économique, la Région élabore des dispositifs et mène des actions au service des dynamiques territoriales. Ceux-ci, présentés au fil de ce SRDEII, s'organisent autour de six leviers :

- **Conventionnements**, pour permettre les interventions croisées et formaliser le partenariat
- **Animation** de l'action économique régionale
- Apport en **ingénierie** et en **connaissances** au service des territoires
- Dispositifs en matière **d'immobilier et foncier**.
- Dispositifs de **soutiens** aux projets à vocation économique des territoires
- Le **pacte régional avec les territoires** renouvelé

Cette « boîte à outils » fera l'objet d'une communication spécifique auprès des intercommunalités.

Economie de proximité et aménagement du territoire

Les questions liées à l'économie de proximité convergent vers les problématiques de **développement local** et **d'aménagement du territoire**. Il est important de connecter les thèmes pouvant être proposés dans le cadre de dispositifs économiques aux sujets et enjeux déclinés dans le cadre des politiques territoriales régionales (en lien avec le SRADDET) : transitions énergétique et écologique, adaptation au changement climatique, renforcement des centralités, sobriété foncière.

• IV – Approfondir la coopération entre la Région et les intercommunalités au service de l'emploi et des territoires

La Région et les intercommunalités sont instituées par la loi comme le binôme pilote sur le développement économique. La Bourgogne-Franche-Comté, région rurale disposant d'une armature de villes moyennes, a fait des choix forts d'appui résolu aux intercommunalités sur leurs compétences. La nouvelle stratégie confirme ce choix et propose désormais une différenciation territoriale axée sur l'adaptation aux spécificités et un soutien renforcé aux territoires les plus fragiles.



La Région en proximité et en partenaire des intercommunalités

Une action économique territorialisée: apport en ingénierie de proximité, animation territoriale, contractualisation avec les EPCI

Une différenciation territoriale avec des objectifs revus et des outils renforcés et le nouvel outil « Choc industriel »

Un soutien au fait métropolitain et à Dijon Métropole



Répondre ensemble au défi de la sobriété foncière

Soutien volontariste sur l'immobilier: actionnariat partagé sur les SEM et Batifranc, couverture régionale des SEM patrimoniales, aides directes sur les bâtiments vertueux, soutenir l'immobilier collectif

Foncier, vers la sobriété foncière et énergétique: outils de portage foncier, soutien à la réhabilitation des friches, Fonds d'intervention friches et zones d'activités



Renouveler un Pacte régional pour l'économie de proximité et une « boîte à outils » pour les territoires

Renforcer les EPCI sur leur compétence d'**immobilier**

Déléguer aux EPCI la compétence régionale en matière d'aides aux entreprises

Accompagner l'**appropriation des outils** à la disposition des territoires

1. La Région en proximité et en partenaire des intercommunalités

Cette relation partenariale repose sur 5 principes d'actions :

1. **Subsidiarité** : confier aux territoires la gestion de dispositifs à destination de l'économie de proximité.
2. **Différenciation** : accentuer le principe de différenciation pour les territoires les plus fragiles.
3. **Volontarisme** : accompagner les territoires sur l'immobilier d'entreprises et le foncier par des soutiens spécifiques : prise de capital dans les outils territoriaux SEM et la SEM régionale, aides individuelles, fonds « friches », aides aux pépinières.
4. **Proximité** : présence accrue des services régionaux et animation territoriale renforcée.
5. **Réciprocité** : améliorer les moyens mis à disposition suppose un engagement de la part des intercommunalités de s'impliquer sur cette compétence.

a. La Région territorialise son action économique au plus près des territoires

La territorialisation de l'action économique régionale porte le principe de différenciation affirmé par la Région : s'adapter aux spécificités locales et faire plus pour ceux qui ont moins. Elle repose sur des apports en ingénierie de proximité dédiés aux territoires, sur l'animation territoriale des politiques économiques, sur la contractualisation et l'actionnariat.

L'apport en ingénierie de proximité se traduit par :

- Une territorialisation accrue des services de la Région
- La mise en place du pôle territorial de l'agence économique régionale

L'animation territoriale

L'animation territoriale peut être généraliste ou cibler des filières ou des enjeux transversaux comme l'innovation, la transition écologique et énergétique, la RSE ou la formation. Un réseau dédié sur l'enjeu de la formation complète les 3 réseaux thématiques.

La contractualisation avec les intercommunalités

La contractualisation avec chacune des 113 intercommunalités permettra d'encadrer le partenariat Région-territoires et de transposer à l'échelle territoriale les éléments de stratégie et de politique économique régionale autour de 3 volets : un volet immobilier, un volet aides régionales et un volet « Nouveau Pacte régional des territoires ».

L'actionnariat partagé à l'Agence économique régionale et dans les SEM

A la création en 2017 de l'AER, la possibilité a été offerte aux 113 EPCI d'entrer au capital (la région est actionnaire majoritaire). 73 EPCI ont déjà fait ce choix. En parallèle, la Région a co-investi dans les SEM locales et dans le crédit-bailleur Batifranc.

b. La Région différencie son intervention en fonction des territoires

Quelle application, quelle déclinaison concrète de cette différenciation ?

Plusieurs solutions peuvent être proposées aussi bien en termes d'intervention sur les projets et actions contribuant à la stratégie territoriale et régionale qu'au niveau de l'ingénierie soutenue par la Région. Au-delà de ces pistes nouvelles, les différenciations existantes sont déjà nombreuses :

- **Les quartiers prioritaires de la ville (QPV)**
- **Les Pôles de centralités.**
- **Les ruralités** : un soutien spécifique avec le dispositif « Espaces Nouveaux Villages Innovants » (ENVI)
- **Les « Territoires zéro chômeurs de longue durée »**
- **Territoire d'industrie (TI)** : dispositif « panier de services », mis à disposition par l'État et ses opérateurs

Les zones existantes :

- **Les zones de revitalisation rurale (ZRR)**
- **Les zones d'aides à finalité régionale (AFR)**
- **Les zones franches urbaines**
- **LEADER** (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale)

• Un nouvel outil, « choc industriel »

Outil de différenciation mis en place par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), en soutien aux territoires « touchés par des chocs industriels » et formalisé par une convention.

c. La Région accompagne le fait métropolitain et Dijon Métropole

Le fait urbain : un maillage structurant

Mise en place de partenariats avec les territoires structurants : Dijon, Besançon, Chalon, CUCM et Nord Franche Comté.

Dijon métropole

Le code général des collectivités dispose que « les orientations du SRDEII applicables sur le territoire d'une métropole sont élaborées et adoptées conjointement par le conseil de la métropole concerné et le conseil régional. » Le volet métropolitain du SRDEII permet de fixer les partenariats entre la Région et Dijon Métropole et de traduire des orientations stratégiques partagées en matière de développement économique. Une annexe complète détaille ce projet partagé.

2. Répondre ensemble au défi de la sobriété foncière

La Bourgogne-Franche-Comté confirme le choix volontariste d'appuyer les intercommunalités sur l'immobilier économique, avec une prise en compte des enjeux de transition énergétique et dans une logique de mutualisation des moyens par des outils partagés. Le nouveau contexte de sobriété foncière édicté par la loi impose de nouveaux modèles de développement et d'aménagement.

a. Immobilier : une politique régionale volontariste aux côtés des intercommunalités

- Privilégier l'appui à l'immobilier via des outils de tiers portage (SEM et Batifranc)
- Couverture régionale exhaustive des SEM Patrimoniales
- Recentrer les aides directes régionales à certains secteurs et aux bâtiments vertueux
- Immobilier collectif (pépinières et hôtels d'entreprise)

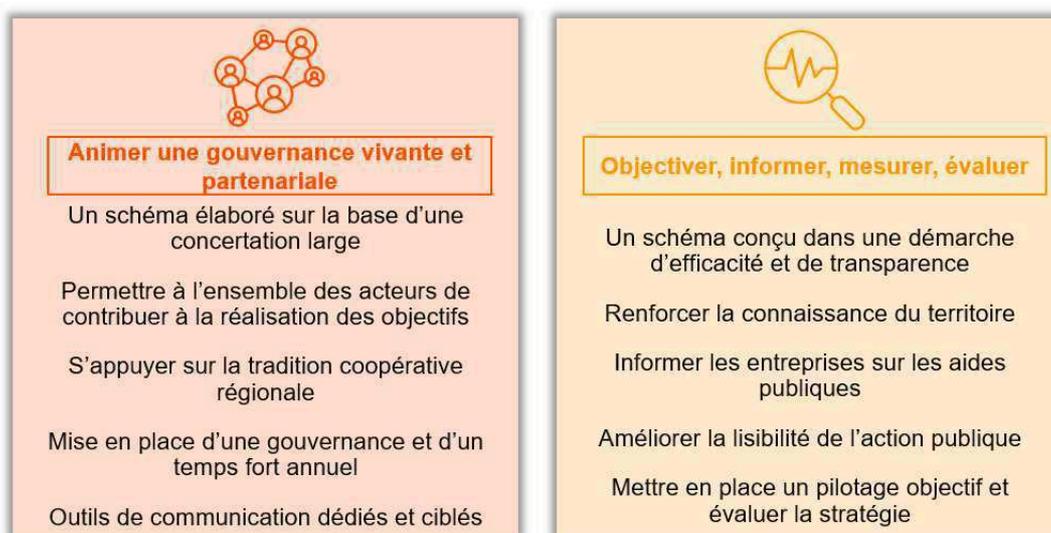
b. Mieux articuler sobriété foncière et développement économique

Afin de répondre aux obligations réglementaires tout en maintenant une ambition forte en termes de développement économique, la Région souhaite :

- **Mobiliser l'observation foncière** : L'application de la loi Climat et Résilience nécessite un effort et un renforcement des **capacités d'ingénierie et d'animation foncière** des territoires afin de trouver des solutions face à la raréfaction du foncier économique. La Région va renforcer le rôle des observatoires pilotés par l'AER.
- **Renforcer les outils d'intervention foncière** : Faire face aux enjeux fonciers avec des outils appropriés de portage foncier : SEM, Etablissement Public Foncier, Foncière revitalisation : développer un outil adapté aux spécificités de l'immobilier commercial, avec une gouvernance et un modèle économique maîtrisé.
- **Pérenniser les Fonds friches** ainsi qu'une nouvelle intervention pour la réhabilitation des friches et zones d'activités existantes.
- **Agir sur l'offre de service et l'attractivité du foncier économique** : La question de l'offre foncière s'articule étroitement avec celle de sa disponibilité plus ou moins immédiate, de sa qualité (dessertes, services) et de l'accompagnement des entreprises. A travers l'AER, avec les intercommunalités et en lien avec les acteurs privés de l'immobilier d'entreprise, la Région accompagne les entreprises industrielles sur la recherche du foncier ou de l'immobilier et les projets de sites clés en main.

● V – Piloter et évaluer ensemble l'action économique dans un environnement complexe

La Région Bourgogne-Franche-Comté est par choix et par culture une collectivité qui place le dialogue et la coopération au cœur de sa manière d'être. Cela permet de répondre efficacement et en concertation aux enjeux d'une économie complexe et, comme les crises successives le démontrent, évolutive.



1. Animer une gouvernance vivante et partenariale

Pour succéder à la riche concertation qui a alimenté l'élaboration du schéma, il est proposé d'asseoir le partenariat entre les acteurs au service de l'entreprise et de l'emploi. Cette gouvernance pourra reposer sur différents niveaux de pilotage, politique et technique, qui seront alimentés par des comités thématiques. Un temps fort annuel (conférence économique régionale) marquera le pas en permettant bilans et propositions.

Tous les partenaires qui composent l'écosystème doivent être représentés : l'Europe et l'Etat, les intercommunalités, les acteurs institutionnels et socio-économiques représentant les entreprises et leurs filières, et les partenaires sociaux de Bourgogne-Franche-Comté.

Coopérer avec les régions voisines et la Suisse

La coopération avec les régions voisines est une s'incarne déjà à travers les pôles de compétitivités, la mutualisation de fonds communs et le dialogue avec la Suisse est ancré dans des organes bien institués. Enfin, un cadre de coopération internationale est posé afin de permettre l'émergence de projets avec d'autres pays étrangers.

2. Objectiver, informer, mesurer, évaluer

La Région Bourgogne-Franche-Comté se place dans une démarche d'efficacité et de transparence vis-à-vis de ses entreprises et de ses administrés. Un effort de lisibilité supplémentaire sera fait pour l'information des entreprises et des territoires. La politique d'évaluation, déjà active, sera renforcée.

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**



4, square Castan
CS 51857
25031 Besançon

0 970 289 000
www.bourgognefranche-comte.fr

